

DEMANDE DE SUBVENTION(S) 2023

Première demande Renouvellement

Thématique de l'association :

Sports

Culture/Patrimoine

Enfance/Jeunesse

Loisirs

Sociale/solidarité

Développement durable

International

Autre(s) à préciser :

Objet de l'association :

Activité de l'association :

Evènements principaux :

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom – Dénomination :

Section :

Sigle :

Numéro SIRET :

Numéro RNA :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Président.e :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Personne chargée de la demande de subvention (si différente du président.e) :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

2. RELATION AVEC D'AUTRES ASSOCIATIONS

A quel réseau, union fédérale, l'association est-elle affiliée ?

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales ? Non Oui si oui, lesquels**3. MOYENS HUMAINS ET ADHERENTS AU 31/12 DE L'ANNEE ECOULEE**

	Femmes	Hommes	TOTAL
Nombre d'adhérents rezéens et rezéennes			
Nombre d'adhérents non-rezéens et non-rezéennes ?			
Nombre de membres du CA			
Nombre de bénévoles (hors CA)			
Nombre de salarié.es/ volontaires			
Nombre de salarié.e.s en équivalent temps plein			
Nombre de volontaires en équivalent temps plein			

4. SOLLICITATIONS FINANCIERESO Subvention de **fonctionnement général** :

Montant : €

Pour les associations sportives haut niveau préciser :

- O Haut niveau collectif séniors
 O Haut niveau individuel jeunes
 O Haut niveau collectif jeunes

Montant : €
 Montant : €
 Montant : €

O Subvention **affectée**, liée à un usage précis (ex. projet)

Montant : €

Objet à préciser :

O Subvention **contrat de ville** :

Montant : €

Objet à préciser :

L'association s'inscrit dans le ou les axes du projet de mandat suivant :

- O de la politique de la Ville
 O du développement durable
 O des solidarités et de la santé
 O autre(s) à préciser :
- O dans l'inclusion des personnes handicapées
 O de l'égalité femmes/hommes
 O du projet éducatif local

5. SOLLICITATIONS EN NATURE

- Mise à disposition de matériel et/ou moyens logistiques
- Mise à disposition de locaux
- Participation à la confection et/ou réalisation des supports de communication
- Autre(s) à préciser :

6. ATTESTATIONS

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association signe le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état annexé
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €



Les dossiers incomplets ne seront pas instruits

Fait, le

à

Signature



PIECES OBLIGATOIRES à fournir pour toute demande de subventions :

- **Courrier de demande de subvention motivé précisant** le montant de subvention demandée ○
- **Compte de résultat clos** Annexe 1* ○
- **Rapport d'activité du dernier exercice clôturé** ○
- **Procès-verbal de la dernière assemblée générale** ○
- **Budget annuel (N)** Annexe 2* ○
- **Budget prévisionnel (N ou N+1)** Annexe 3* ○
- **Bilan comptable clos** Annexe 4* ○
- **Contrat d'engagement républicain des associations** Annexe 5 ○
- **RIB** ○
- **Rapport du commissaire aux comptes** si la subvention et l'ensemble des aides publiques sont supérieures ou égales à 153 000 € ○

*ou document propre de l'association

En cas de changement de la composition du conseil d'administration et/ou du bureau, voire des statuts, l'association doit transmettre obligatoirement les documents actualisés.

➤ En cas de demande d'une **association/section sportive** :

- **Recensement des licenciés** Annexe 6 ○
- **Les frais divers selon le niveau du club** Annexe 7, 8, 9, 10,11 ○

➤ En cas de demande d'une association **loisir/culturelle** en cas pratique amateur (ex. danse, théâtre, musique) :

- **Recensement des adhérents et de la nature des activités** Annexe 12 ○

➤ En cas de demande de subvention **affectée** :

- **Fiche du projet et budget prévisionnel du projet** Annexe 13 (+ annexe 3) ○

➤ En cas d'utilisation des équipements municipaux :

- **L'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'association** ○
et/ou des activités et en risques locatifs pour son occupation, à titre temporaire ou permanent, dans les installations municipales, pour la saison ou l'exercice à venir ou et attestions d'assurance incendie et dégâts des eaux du siège social de l'association (si convention de mise à disposition par la Ville).

Lors d'une première demande :

- **La composition du conseil d'administration et du bureau** ○
- **La photocopie de la publication au journal officiel** ○
- **Statuts et récépissé de dépôt en Préfecture** ○
- **Le certificat d'inscription INSEE mentionnant le numéro de SIRET de l'association** ○
- **Les bilans et compte de résultats des trois exercices précédents** ○

(+ rapport du commissaire aux comptes si la subvention et l'ensemble des aides publiques sont supérieures ou égales à 153 000 €).

ANNEXE 1 – COMPTE DE RESULTAT

Année 20..... ou exercice du au

ASSOCIATION:

Charges	Montant	Produit	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achat		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achat matières et fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – Subventions d’exploitation	
		Etat : Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
61 - Servies extérieurs		Conseil régional :	
Locations		Conseil départemental :	
Entretien et réparation		Communes, communautés de communes ou d’agglomération :	
Assurance			
Documentation			
62 – Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Service bancaires, autres			
63 - Impôts- taxe			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF...) à détailler :	
		Fonds européens (FSE, FEDER...)	
64 - Charges de personnel		L’agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. cotisations	
		758. dons manuels - mécénat	
66 - Charges financières		76 – Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectés		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Résultat excédentaire		Résultat déficitaire	
Total général		Total général	
Remarques :			

ANNEXE 2 – BUDGET DE L'ASSOCIATION

Année 20..... ou exercice du au

Charges	Montant	Produit	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achat matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		Etat; Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
61 - Services extérieurs		Conseil régional :	
Locations		Conseil départemental :	
Entretien et réparation		Communes, communautés de communes ou d'agglomération :	
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Service bancaires, autres			
63 - Impôts- taxe			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF...) à détailler :	
		Fonds européens (FSE, FEDER...)	
64 - Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. cotisations	
		758. dons manuels - mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectés		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

ANNEXE 3 – BUDGET PREVISIONNEL

annexe à utiliser également pour le projet

Année 20..... ou exercice du au

ASSOCIATION :

Charges	Montant	Produit	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 - Achat		70 – vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achat matières et fournitures		73 – dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 – subventions d'exploitation	
		Etat : Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	
61 - servies extérieurs		Conseil régional :	
Locations		Conseil départemental :	
Entretien et réparation		Communes, communautés de communes ou d'agglomération :	
Assurance			
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Service bancaires, autres			
63 - Impôts- taxe			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF...) à détailler :	
		Fonds européens (FSE, FEDER...)	
64 - Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (emploi aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - autres produits de gestion courante	
		756. cotisations	
		758. dons manuels - mécénat	
66 - Charges financières		76 – Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectés		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 – Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 – Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente % du total des produits du projet.

(montant sollicité/total du budget)x100.

ANNEXE 4 – BILAN DE L'ASSOCIATION au

ASSOCIATION:

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations		Capitaux propres	
Construction		Subvention d'investissement	
Mobilier		Report à nouveau	
Matériel			
Comptes financiers		Dettes	
Dont Banque		Emprunt	
Caisse			
Sous-total		Sous-total	
Défini		Excédent	
Total actif		Total passif	

Ou indiquer vos soldes de trésorerie

Solde au / /

Banque : €

Caisse : €

Livret : €

Autre : €



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu :

Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association